



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup tenue le 23 octobre 2018, à 19 h 30, à la salle Hélène-Dubé, de l'école secondaire de Rivière-du-Loup, au 320, rue St-Pierre, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Magali Émond.

La commissaire Martine Hudon a prévenu de son absence.

Sont présents le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents les commissaires Alain Castonguay, Céline Langlais, Carole Lévesque, Nadia Tardif et Marie-Lyne Cayouette, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

Le commissaire Luc Mercier a prévenu de son absence.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 40)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. RE 2018-10-2974 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2018
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
5. Mouvements de personnel
 - 5.1 Personnel enseignant
 - 5.1.1 Engagement d'un enseignant à un poste régulier pour l'année scolaire 2018-2019 – Liste de rappel
 - 5.2 Personnel de soutien
 - 5.2.1 Engagement à un poste de concierge de nuit, classe I, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir – Monsieur Dominique Gagné
 - 5.2.2 Engagement à un poste de magasinier, classe I, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir – Monsieur Réginald Gonthier
 - 5.3 Personnel professionnel
 - 5.4 Autres mouvements de personnel
6. Demande de dérogation à l'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire pour 2018-2019 – élève portant le numéro de fiche 6152763

7. Autorisation de paiement final
 - 7.1 Travaux de construction d'une toiture au-dessus de la rampe d'accès de l'entrepôt du sous-sol au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir (projet RM-2016-136-2)
8. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à 19 h 43.

La séance reprend à 21 h 05.

3. RE 2018-10-2975 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 septembre 2018 a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 septembre 2018, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

4. RE 2018-10-2976 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DES COMMISSAIRES ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE soit autorisé le paiement des dépenses engagées par des commissaires et le directeur général sous réserve de la vérification des montants par le Service des ressources financières :

Edith Samson	791,32 \$
Antoine Déry	195,11 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. MOUVEMENTS DE PERSONNEL

5.1 PERSONNEL ENSEIGNANT

5.1.1 RE 2018-10-2977 ENGAGEMENT D'UN ENSEIGNANT À UN POSTE RÉGULIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – LISTE DE RAPPEL

CONSIDÉRANT les besoins d'enseignants pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager prioritairement des personnes inscrites à la liste de rappel;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'enseignant suivant soit engagé à un poste régulier pour l'année scolaire 2018-2019 :

24 août 2018 :

Perron, Serge	formation professionnelle, spécialité électricité Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir
---------------	---

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 PERSONNEL DE SOUTIEN

**5.2.1 RE 2018-10-2978 ENGAGEMENT À UN POSTE DE
CONCIERGE DE NUIT, CLASSE I,
AU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-
L'AVENIR – MONSIEUR DOMINIQUE GAGNÉ**

CONSIDÉRANT QU'un poste de concierge de nuit, classe I, régulier temps plein, est vacant au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert, qu'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de monsieur Dominique Gagné au poste de concierge de nuit, classe I, régulier temps plein, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE monsieur Dominique Gagné soit engagé en date du 29 octobre 2018, à un poste de concierge de nuit, classe I, régulier temps plein, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir, sous réserve d'une période d'essai de 60 jours effectivement travaillés tel que stipulé aux dispositions de la clause 1-2.15 de la convention collective régissant le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.2.2 RE 2018-10-2979 ENGAGEMENT À UN POSTE DE
MAGASINIER, CLASSE I, AU CENTRE
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
PAVILLON-DE-L'AVENIR –
MONSIEUR RÉGINALD GONTHIER**

CONSIDÉRANT QU'un poste de magasinier, classe I, régulier temps plein, est vacant au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert et qu'il a été comblé comme stipulé aux dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE monsieur Réginald Gonthier soit engagé en date du 4 septembre 2018, à un poste de magasinier, classe I, régulier temps plein, au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir, sous réserve d'une période d'essai de 60 jours effectivement travaillés tel que stipulé aux dispositions de la clause 1-2.15 de la convention collective régissant le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. RE 2018-10-2980 DEMANDE DE DÉROGATION À L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE POUR 2018-2019 – ÉLÈVE PORTANT LE NUMÉRO DE FICHE 6152763

CONSIDÉRANT l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la commission scolaire, à la demande des parents, d'admettre à l'éducation préscolaire un enfant qui aura cinq ans au cours de l'année scolaire, pour des raisons humanitaires ou pour lui éviter un préjudice grave;

CONSIDÉRANT QUE les parents de l'élève portant le numéro de fiche 6152763 ont demandé à la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup d'admettre à l'enseignement primaire leur enfant qui aura cinq ans après le 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les modalités d'admission exceptionnelle prévues au *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire*, la preuve de scolarisation de l'enfant dans un système officiel d'éducation autre que celui du Québec et la recommandation positive faite par la directrice des Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE la commission scolaire admette à l'éducation préscolaire, pour l'année scolaire 2018-2019, l'élève portant le numéro de fiche 6152763.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL

7.1 RE 2018-10-2981 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TOITURE AU-DESSUS DE LA RAMPE D'ACCÈS DE L'ENTREPÔT DU SOUS-SOL AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR (PROJET RM-2016-136-2)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a octroyé, à sa séance du 13 mars 2018, par la résolution n° CC 2018-03-3738, un contrat à l'entreprise Construction Marcel Charest et fils inc. au montant de 177 500,00 \$ avant taxes (204 080,63 \$ taxes incluses), pour les travaux de construction d'une toiture au-dessus de la rampe d'accès de l'entrepôt du sous-sol du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir de Rivière-du-Loup (projet RM-2016-136-2);

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'allocation pour les imprévus figurant au contrat initial de 5 000,00 \$ avant taxes (5 748,75 \$ taxes incluses) a été crédité;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au contrat initial ont été autorisées durant les travaux nécessitant un déboursé de 5 838,76 \$ avant taxes (6 713,11 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE le coût final du contrat s'élève à 205 044,99 \$ (taxes incluses), et qu'une somme de 183 367,11 \$ (taxes incluses) a déjà été versée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés selon les exigences et à la satisfaction de la commission scolaire, et qu'ils ont été recommandés par les professionnels en date du 31 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Magali Émond et résolu :

QU'un paiement final de 21 677,88 \$ (taxes incluses) soit autorisé à l'entreprise Construction Marcel Charest et fils inc., dans le cadre du projet RM-2016-136-2.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. RE 2018-10-2982 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 18)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson